



INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES
CG 01 février 2007

zones humides liées aux bords de cours d'eau, et/ou pour lesquelles les données sont encore insuffisantes

zones humides dont l'intérêt fonctionnel et/ou patrimonial est fort à très fort

NB : reportées à titre informatif

U ZONES URBAINES Secteurs déjà urbanisés et secteurs où les équipements publics existants ou en cours de réalisation ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter.

Zone Ua : zone correspondant au centre-ville de Bellegarde et son extension sur Coupy (secteurs Ua1 et Ua2)
 Zone Ub : quartiers à dominante d'habitat collectif (secteurs Ub1 et Ub2)
 Zone Uc : quartiers à dominante d'habitat de moyenne densité (secteur Uc1)
 Zone Ud : quartiers à dominante d'habitat de faible densité
 Zone Ue : réservée à des équipements publics (secteurs Ue1, Ue2 et Ue3)
 Zone Uf : correspondant aux hameaux traditionnels
 Zone Ug : réservée à l'accueil d'activités économiques (secteurs Ug1, Ug2, Ug3 et Ug4)

AU ZONES A URBANISER Secteurs à caractère naturel destinés à être ouverts à l'urbanisation.

Zone Au "stricte" : urbanisable après modification du PLU
 Zone Av "indécise" : urbanisable par opération d'aménagement d'ensemble
 secteurs Au(1) à Au(3) : destinés à recevoir des constructions en référence à la zone Ud

A ZONES AGRICOLES Secteurs, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.

Zone As : secteur à enjeu paysager, où toute nouvelle construction est interdite
 Zone At : secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées (article L. 123-1-5, 14^{ème} alinéa du code de l'urbanisme)

N ZONES NATURELLES ET FORESTIERES Secteurs, équipés ou non, à protéger en raison :
 - soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique,
 - soit de l'existence d'une exploitation forestière,
 - soit de leur caractère d'espaces naturels.

Zone Na : protection du patrimoine historique (châteaux)
 Zone Nb : zone d'estive (alpage du Sorgia)
 Zone Nc : jardins à préserver
 Zone Nd : équipements de loisirs
 Zone Ne : protection de captages (périètres de protection immédiat et rapproché)
 Zone Nf : secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées (article L. 123-1-5, 14^{ème} alinéa du code de l'urbanisme)
 Zone Ng : aire d'accueil des gens du voyage

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	DESTINATION	BENEFICIAIRE
ER 1	Aménagement angle de rue, place Henri Durand	Commune
ER 2	Aménagement angle rue BaraAmple	Commune
ER 3	Aménagement angle rue Angélespang papeterie	Commune
ER 4	Création voie nouvelle entre Berlioz, Flature, Savoie	Commune
ER 5	Aménagement angle rue des Industrie route de Vouvray	Commune
ER 6	Création d'une voie nouvelle, entre route de Vouvray et la gare	Commune
ER 7	Cheminement piétonnier le long du Rhône	Commune
ER 8	Cheminement piétonnier Coupy	Commune
ER 9	Elargissement rue de Balon (8m)	Commune
ER 10	Elargissement et rectification de virage rue Jules Ferry (8m), cheminement piéton	Commune
ER 11	Agrandissement carrefour et création parking rue Hoch	Commune
ER 12	Création d'une voie piétonne entre P. Zanetti et rue M. Perrin (4m)	Commune
ER 13	Elargissement chemin de la Couquaire (8m)	Commune
ER 14	Elargissement rue de l'école (7m)	Commune
ER 15	Elargissement rue de Sully (RD15a) (8m)	Département
ER 16	Elargissement rue du Poly (RD15) (8m)	Département
ER 17	Elargissement rue des Usines (8m)	Commune
ER 18	Elargissement rue de Chantavill (8m)	Commune
ER 19	Création de voie nouvelle, rue de Beauvoir (7m)	Commune
ER 20	Elargissement et rectification de voie (chemin de Chantavill) (8m)	Commune
ER 21	Création de voie nouvelle rue du Rhône (8m)	Commune
ER 22	Modification du virage rue de la Maladière	Commune
ER 23	Elargissement rue de la Maladière (8m)	Commune
ER 24	Cheminement piétonnier le long du Rhône (4m)	Commune
ER 25	Elargissement rue de Palaise (8m)	Commune
ER 26	Rectification des virages allée des Sorbiers	Commune
ER 27	Elargissement rue de Lierna (8m)	Commune
ER 28	Elargissement rue d'Orches (8m)	Commune
ER 29	Place Bérard : aménagement de l'accès au parking	Commune
ER 30	Elargissement rue L. Dumont (8m), cheminement piéton Valserine	Commune
ER 31	Spot du Rhône Nord	Commune
ER 32	Aménagement de chemin de Lallier	Réseau Ferri de France
ER 33	Aménagements ferroviaires : création d'un passage piéton	Réseau Ferri de France
ER 34	Requalification place Jeanne d'Arc	Réseau Ferri de France
ER 35	Aménagements ferroviaires : platelage pour l'accès au tunnel	Réseau Ferri de France
ER 36	Aménagements liés au futur pôle d'échange TGV/TER	Commune
ER 37	Extension du cimetière	Commune
ER 38	Aménagement des abords de la RD1084	Commune

RISQUES NATURELS : le PPRN (Plan de prévention des Risques naturels prévisibles), annexé au PLU, est à consulter et prendre en compte pour tout projet d'aménagement ou de construction.

3.1a

Département de l'AIN
Commune de BELLEGARDE sur VALSERINE

PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U)

PLAN DE ZONAGE 1
Ensemble de la commune

APPROBATION (REVISION) Vu pour être annexé à la délibération du 21.05.2013

Approbation de la Révision du PLU : 21.05.2013
 Approbation Modification n°1 : 25.02.2008
 Approbation du PLU (révision du POS) : 18.09.2006

ECHELLE : 1/7 500

A.U.M ARCHITECTURE - 68, Rue Sommeiller - 73000 CHAMBERY
 Tél : 04.79.33.75.10 - Fax : 04.79.33.71.79 - Email : aum.architecture@wanadoo.fr